

## Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### 1.1 Identification du produit

Formulaire produit	Mélange
Nom commercial	FOUR-ACT
Code produit	FA

### 1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

#### 1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

NOX-CRETE, INC.  
1444 SOUTH 20th Street  
Omaha, NE 68108  
Tél : 402-341-2080  
Télécopieur : 402-341-9752  
E-Mail : [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)  
Site Web : [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)

### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300  
Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

## Section 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

H304- Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétration dans les voies Asp. Tox. 1

Texte complet des phrases H voir section 16

#### Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

### 2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger



mot de signal

Danger

Les déclarations de danger

H304- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Les énoncés de précaution

Prévention:

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

**Réponse** P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir

**Stockage:** P405 - Garder sous clef.

**Élimination:** P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.

**2.3 Autres risques**

Texte intégral des H et P phrases: voir section 16

**Section 3. Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélange**

Name	Product identifiant	%
Hydrotraité distillat de pétrole	secret De Commerce	secret De Commerce

Conformément à 29 CFR Conformément à 29CFR 1910.1200 (i), la concentration spécifique (et / ou) de l'identité chimique peut être refusée en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients n'est pas dangereux ou a une concentration inférieure à 1% (ou 0,1% pour les cancérigènes, les toxines reproductives ou les sensibilisants respiratoires).

**Section 4. Mesures de premiers secours**

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Les premières mesures d'aide général** Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

**Les premières mesures d'aide après inhalation** Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

**Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau** Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.

**Première mesure d'aide après un contact avec les yeux** Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Les premières mesures d'aide après l'ingestion** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

**4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé**

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

**Symptômes/blessures après inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

**Symptômes/blessures après un contact avec la peau** Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure

**Symptômes/blessures après un contact avec les yeux** Peut causer une irritation des yeux ou des blessures

**Symptômes/blessures après ingestion** Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

#### **4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis**

Aucune information supplémentaire disponible

## **Section 5. Lutte incendie mesures**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Utilisez extinction d'incendie les moyens appropriés pour les matières environnantes.

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

#### **IMPROPRES moyens d'extinction**

Ne pas utiliser de jet d'eau lourde

### **5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange**

#### **Réactivité**

Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.

### **5.3 Conseils pour les pompiers**

#### **Lutte incendie instructions**

Liquide combustible! Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus de la température ambiante. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés.

#### **Équipement de protection pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.

#### **Autres informations**

Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

## **Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence**

#### **Mesures générales**

Éliminer toute source d'inflammation. Endiguer ou confisquer le produit déversé. Prendre les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et la sécurité avant de tenter le contrôle des déversements ou de nettoyage

#### **6.11 Équipement de protection individuelle**

Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

#### **6.2 Précautions pour l'environnement**

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

### **6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage**

Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les contenants et s'en débarrasser de façon appropriée.

## **Section 7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions de manipulation**

#### **Mesures de protection**

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

**Mesures d'hygiène**

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Conditions de stockage**

Stockez conformément aux réglementations locales. Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs hermétiquement fermé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'utilisation. Acides, un contact prolongé avec de l'aluminium, laiton, bronze, cuivre, plomb, étain, zinc ou autres métaux ou alliages sont sensibles aux alcalis

**Matières incompatibles**

**Température de stockage**

Conservez dans un endroit frais et sec, loin des sources d'ignition.

**Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006)
Distillats de pétrole, hydrotraités	TWA: 5 mg / m <sup>3</sup> 8 heures que le brouillard d'huile

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Les contrôles d'ingénierie**

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

**Protection des yeux et du visage**

Des lunettes de protection contre les produits chimiques et / ou des écrans faciaux sont recommandés pour éviter tout contact oculaire, irritation ou blessure.

**Protection de la peau**

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.

**Protection respiratoire**

Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de respirer le produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les TLV.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence</b>	Effacer la paille liquide coloré
<b>Odeur</b>	Doux
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Pas de données disponibles
<b>PH</b>	Pas de données disponibles
<b>Point de fusion</b>	Pas de données disponibles
<b>Point de congélation</b>	Pas de données disponibles
<b>Point d'ébullition</b>	260 C (500 F)
<b>Point d'éclair</b>	> 94 C ( 200 F)
<b>Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1)</b>	Pas de données disponibles
<b>Norme d'inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas de données disponibles
<b>Inférieur/supérieur limites explosives</b>	Pas de données disponibles
<b>Pression de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité relative (masse spécifique )</b>	0,85 Kg par litre 7.12 lb par gallon
<b>Solubilité</b>	L'eau : négligeable
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas de données disponibles
<b>Température d'auto-ignition</b>	Pas de données disponibles

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

**Viscosité** Pas de données disponibles  
**Teneur en VOC** Moins de 150 g / l

**Section 10. Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Aucune information supplémentaire disponible  
**10.2 La stabilité chimique** Stable dans des conditions normales  
**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
**10.4 Conditions à éviter** Les températures extrêmes hautes ou basses.  
**10.5 Matières incompatibles** Acides forts, alcalis et agents oxydants.  
**10.6 Produits de décomposition dangereux** Le monoxyde de carbone, dioxyde de

**Section 11. Informations toxicologiques**

**11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.  
**Irritation/Corrosion cutanée** Peut causer une irritation de la peau  
**Yeux** Mai causes une irritation des yeux et des dommages.  
**La respiration et de sensibilisation de la peau** Peut causer une irritation respiratoire  
**Mutagenèse des cellules germinales** Non classé  
**Carcinogénicité** Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène par le National Toxicology Program, l'Occupational Safety and Health Act, ou de l'Agence internationale de la recherche sur le cancer (IARC).  
**Toxicité pour la reproduction** Non classé  
**Certains organes cibles toxicité**  
**Exposition unique** Non classé  
**Exposition répétée** Non classé  
**Danger d'aspiration** La principale menace pour la santé de l'ingestion vient du risque de l'aspiration (respiration de gouttes de liquide dans les poumons), en particulier à partir de vomissements.

**Section 12. Informations écologiques**

**12.1 Écotoxicité** Non établie  
**12.2 Persistance et dégradabilité** Non établie  
**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non établie  
**12.4 La mobilité dans le sol** Non établie  
**12.5 Autres effets néfastes** Éviter le rejet dans l'environnement

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Traitement des Déchets méthodes** L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.

**SECTION 14. Information sur les transports**

In accordance with ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Les marchandises non dangereuses dans le sens de la réglementation du transport.
<b>14.2 Nom d'expédition de l'ONU</b>	Compounds, Mold Release. N.O.I.
<b>14.3 Classe (s) de danger pour le transport</b>	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Sans objet
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et code IBC</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173.15</b>	Sans objet

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange

#### 15.1.2 Règlements USA Section 313

Ne contient aucun ingrédient ou au-dessus du niveau de déclaration De Minimus

#### La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

#### 15.1.3 Le Canada Règlements

Cette SDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR..

#### DSL

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

#### 15.2 Sécurité chimique évaluation

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

## Section 16. Autres informations

Date d'émission	7-12-2023
Version	3.0
Numéro	887-F
Date de publication de la version précédente	7-29-2021
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

### Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur de la connaissance et de la conviction de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date d'émission. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et recommandations sont proposées à la considération et à l'examen de l'acheteur / utilisateur. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sans danger devraient être fournis à tous les manutentionnaires et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie auprès de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur / utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques et périls. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et / ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et / ou situations impliquant ses manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

---

les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné dans les présentes de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. Toute modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

#### **Texte intégral des H et P phrases**

H304- Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétration dans les voies                      Asp. Tox. 1

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.